

ACCUEIL PERISCOLAIRE REGLEMENT INTERIEUR

Tel: 04 79 87 29 42 –uniquement de 7h00 à 8h35 et de 16h30 à 18h30

Mail : brens01.cantinegarderie@orange.fr

PREAMBULE

Le service de garderie est un service périscolaire.

Par conséquent, il est réservé aux parents se trouvant dans l'impossibilité d'assurer la garde de leur enfant hors des périodes d'ouverture de l'école pour des raisons professionnelles.

La capacité d'accueil de la garderie étant limitée, pour des raisons de sécurité et de confort des enfants et du personnel, seront admis les enfants dont les deux parents travaillent avec des horaires incompatibles avec les horaires scolaires ou les enfants vivant dans une famille monoparentale.

D'une manière occasionnelle, si la capacité d'accueil le permet, seront admis les enfants dont les parents se trouvent momentanément empêchés d'assurer leur garde en raison de leur activité professionnelle.

Dans ce cas, un service facturé à la 1/2h est mis en place.

Pour des raisons de sécurité lors de la sortie des classes, sous la présence des parents, sortent en premier : les enfants non-inscrits à la garderie, sortiront ensuite les enfants inscrits.

Le gestionnaire de l'accueil périscolaire s'engage à ne pas avoir vocation de diffusion philosophique, politique, syndicale ou confessionnelle et à ne pas exercer de pratique sectaire.

I FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

Il est ouvert les jours d'école du 04 Septembre 2023 au 05 Juillet 2024.

Horaires de la garderie :

JOURS	Matin	Midi	Soir garderie
Lundi – Mardi – Jeudi - Vendredi	7h00 à 8h35 (soit 4x30 min)	11h45 à 12h15 (soit 30 min) 13h15 à 13h35 (soit 20 min)	16h30 à 18h30 (soit 4x30 min)
Majoration de 5€ <i>pour tous retards de plus de 5 min</i>		Au-delà de 12h15	Au-delà de 18h30

Ces horaires sont impératifs. *Toute demi-heure entamée est due.* Veillez à bien respecter ces horaires.

La veille des vacances scolaires la garderie fermera à 17h30.



Fonctionnement :

Pour les enfants fréquentant l'accueil périscolaire, les parents doivent **obligatoirement** cocher la présence de l'enfant directement en ligne via le Portail Famille au moyen d'un compte personnel avec code d'accès attribué à chaque famille, en choisissant soit :

	Horaires		Unité de garderie	OU	Forfait
Matin	7h00 à 8h35		x		x
Midi	11h45 à 12h15	Avant le repas	x		x
	13h15 à 13h35	Après le repas	x		x
Soir	16h30 à 18h30		x		x

ATTENTION, ne pas cocher l'enfant à la garderie avant le repas de midi et après le repas de midi si votre enfant mange à la cantine, qu'il soit en unité de garderie OU au forfait.

Le Portail Famille est accessible depuis une connexion internet 24 H/24 et 7J/7.

Pour les familles ne possédant pas d'accès Internet, celles-ci devront procéder aux inscriptions auprès de Valérie KERSTEN, Responsable de la garderie.

Les familles ont la possibilité de faire les inscriptions pour la garderie pour plusieurs semaines.

II PAIEMENT :

Tarifs de l'accueil périscolaire :

Mise en place de la réduction à partir du 2^{ème} enfant (conseil municipal du 07/07/2020)

Les tarifs de l'accueil périscolaire sont soumis au quotient familial, sans information de votre part, le tarif B sera appliqué par défaut.

	Tarif A Quotient de 0 à 700€	Tarif B Quotient supérieur à 701€
Forfait pour le 1 ^{er} enfant	43 €	48 €
Forfait à partir du 2 ^{ème} enfant	30 €	34 €
L'unité de garderie - 1/2h pour le 1 ^{er} enfant	0,80 €	1 €
L'unité de garderie - 1/2h à partir du 2 ^{ème} enfant	0,55 €	0,70 €
Garderie entre 12h et 13h35	0,50 €	0,50€

Facture :

La facturation mensuelle est réalisée à partir des pointages de présence effectués chaque jour par les personnels encadrant la garderie. Les factures sont envoyées par courrier électronique chaque début de mois (pour le mois précédent). Elles doivent être réglées au plus tard avant le 30 du mois suivant. Tout défaut de règlement sera transmis au Trésor Public en charge du recouvrement.

Pour toutes modifications de vos données personnelles, merci d'en informer au plus vite Valérie Kersten.

Paiement :

Le paiement de la garderie s'effectue **EN PRIORITE** en ligne par carte bancaire. Exceptionnellement en chèque auprès des régisseurs de la garderie.

III DIVERS :

Pour tous les enfants, prévoir un vêtement de pluie, une casquette, une boîte de mouchoirs.

Pour les enfants en maternelle, en l'absence des parents aux heures de sortie de l'école, l'enseignant confiera l'enfant à la responsable de l'accueil, le temps de présence sera facturé aux parents à la 1/2h.

TOUT ENFANT DOIT ETRE ACCOMPAGNE JUSQU'A LA RESPONSABLE DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE. IL NE PEUT QUITTER LA GARDERIE QUE SOUS LA SURVEILLANCE D'UNE PERSONNE DE PLUS DE 15 ANS.(ET AVEC ACCORD ECRIT DES PARENTS SI L'ACCOMPAGNATEUR EST MINEUR).

Fait à BRENS le 31 juillet 2023



Le Maire Roger PATERMO.